



Paris, le 1^{er} octobre 2016

Communiqué sur le projet de réforme de l'évaluation des enseignants

L'APPEP a pris connaissance du projet de réforme de l'évaluation des enseignants présenté par le ministère de l'éducation nationale, fondé sur le « référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation » censé définir « les objectifs et la culture commune à tous les professionnels du professorat et de l'éducation ».

L'APPEP s'inquiète de cette extension de la logique des compétences au jugement porté sur les professeurs par les IPR et les chefs d'établissement. Elle considère que le travail que les professeurs mènent avec leurs élèves ne peut être réduit à une série de cases à cocher. Le volume *Professeur de philosophie, entrer dans le métier*, publié par l'APPEP en septembre, montre tout au contraire que la complexité du travail des professeurs exige, pour être appréciée, un esprit de finesse incompatible avec une grille de compétences.

Ainsi, sous couvert d'une objectivité illusoire, les formulations de ces compétences sont si creuses ou si vagues, qu'elles autorisent les jugements les plus arbitraires et aggravent l'insécurité des enseignants.

Les items retenus éloignent les professeurs de leur tâche principale, si bien, qu'au lieu de les aider à travailler avec les élèves, ils sont une invitation à se détourner de l'essentiel pour se conformer à des contraintes périphériques et contestables.

Pour autant l'APPEP ne se satisfait pas des modalités actuelles d'évaluation, qui ne rendent pas justice au travail des professeurs.

L'APPEP demande donc à être consultée avant toute réforme de l'évaluation des professeurs. Elle travaillera en commun avec les autres associations de professeurs spécialistes pour améliorer les conditions de l'évaluation des enseignants et mieux définir sa finalité.